



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaients présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (présent jusqu'au point 5), Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Frédéric TEITGEN, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, André DEL PIZZO, suppléant, représentant Mme Marie-Josée THILL, MMES Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, MMES Patricia VEIDIG, Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

Absents avec procuration :

Mme Christine ACKER	à	Bernard ZENNER
Alieth FEUVRIER	à	Michel HERGAT
Evelyne DEROCHE	à	Marie-Odile KRIEGER
Yannick OLIGER	à	Céline CONTRERAS
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Michel SCHMITT, Marie-Pierre LAGARDE,

Date de la convocation : 10 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 44
Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Déborah LANGMAR



8. Objet : Décision Modificative n° 3 - Budget annexe Assainissement collectif - Exercice 2022

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 23 novembre 2021 relative au Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 4 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 au vote du Budget primitif du service d'assainissement collectif pour l'année 2022,

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 relative au vote du Budget Supplémentaire du service d'assainissement collectif pour l'année 2022,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022 relative à l'adoption de la Décision Modificative n°1 sur ledit budget,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 relative à l'adoption de la Décision Modificative n° 2 sur ledit budget,

Considérant qu'il y a lieu de procéder nécessairement à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2022,

Section de fonctionnement - Dépenses		
Imputation	Libellé	Montant
<i>Chapitre 011- Charges à caractère général</i>		9 000,00 €
6262	Réajustement des frais de télécommunications	6 000,00 €
6227	Réajustement frais de contentieux	3 000,00 €
<i>Chapitre 67- Charges exceptionnelles</i>		7 500,00 €
673	Réajustement dépenses exceptionnelles	7 500,00 €
<i>Chapitre 014- Atténuation de produits</i>		20 000,00 €
706129	Réajustement du montant du reversement de la redevance modernisation à l'AERM	20 000,00 €
<i>Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement</i>		22 455,03 €
<i>Chapitre 022 - Dépenses imprévues</i>		15 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		73 955,03 €

Section de fonctionnement - Recettes		
Imputation	Libellé	Montant
<i>Chapitre 002- Résultat d'exploitation reporté</i>		73 955,03 €
Total des recettes de fonctionnement		73 955,03 €

Section d'investissement - Dépenses		
Imputation	Libellé	Montant
<i>Chapitre 001- Résultat d'exploitation reporté</i>		-81 006,19 €
001	Intégration des résultats d'investissement des communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains	-81 006,19 €
<i>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</i>		2 500,00 €
2051	Réajustement de crédits pour extension logiciel PC WIN	2 500,00 €
<i>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles</i>		57 961,22 €
2183	Réajustement de crédits pour extension logiciel PC WIN	-2 500,00 €
21532	Réajustement poste de dépenses	60 461,22 €
<i>Chapitre 020 - Dépenses imprévues</i>		43 000,00 €
Total des dépenses d'investissement		22 455,03 €

Section d'investissement - Recettes		
<i>Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement</i>		22 455,03 €
Total des recettes d'investissement		22 455,03 €

La Décision Modificative n° 2 du budget annexe assainissement collectif s'équilibre en dépenses et recettes en section de fonctionnement à hauteur de 73 955,03 € et à 22 455,03 € en section d'investissement.

La section de Fonctionnement

Recettes :

Inscription de crédits supplémentaires principalement pour :

-L'intégration des résultats d'exploitation liés à la clôture des budgets assainissement des communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains pour un montant cumulé de 73 955,03 €.

Dépenses :

Inscription de dépenses supplémentaires afin de réajuster le montant des dépenses à caractère général et le montant de la redevance modernisation à reverser à l'AERM.

L'équilibre s'obtient par le réajustement des dépenses imprévues et du montant du virement à la section d'investissement.

La section d'investissement

- L'intégration des résultats d'investissement liés à la clôture des budgets assainissement des communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains pour un montant cumulé de 81 0006,19 € qui vient diminuer le déficit reporté antérieur.

L'équilibre s'obtient par l'augmentation du montant des dépenses imprévues, d'un poste de dépenses et par le réajustement du montant du virement de la section de fonctionnement.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la Décision Modificative n° 3 modifiant les comptes du budget annexe assainissement collectif pour l'année 2022, telle qu'énoncée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président,
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **16 NOV. 2022** Le Président

Publiée le : **16 NOV. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **16 NOV. 2022**



